



Caution solidaire suite à un achat de commerce

Par **patrice34770**, le **15/09/2015** à **11:37**

bonjour à tous,

je vous résume en bref le sujet :

ma belle fille et son ami ont acheté un fond de commerce et les murs en Bretagne, station touristique, suite à 2 années très difficiles ils ont été obligés de déposer le bilan.

au moment du crédit la banque les avait obligée à ce porter caution solidaire du crédit, tout en sachant qu'ils ne possédaient aucun bien mobilier ou immobilier.

au moment de la liquidation ils ont tout perdu et la banque les oblige à rembourser une somme mensuelle qui dépasse de plus de 50% de leurs ressources ?

ma question : est ce normale ? y a t'il un recours ? est il possible de faire annulé cette caution ?

s'il vous plait aider la elle n'as plus de quoi vivre. et pourtant ils travaillent tout les deux.

très cordialement merci d'avance

patrice